

PROCURATION BANCAIRE

Veillez nous renvoyer le document entièrement rempli et signé dans l'original.

FLATTRADER

Veillez noter que, pour des raisons techniques, seul 1 tradeur peut être enregistré dans FlatTrader et 1 autre personne ne disposant que de droits « View-only ».

INFORMATIONS PERSONNELLES DU TITULAIRE DU COMPTE

En tant que donneur de procuration / titulaire de compte, veuillez indiquer ici votre numéro de compte.

Numéro de compte

Titre Madame Monsieur

Prénom

Numéro, rue

Nom de famille

Code postal /
Lieu de résidence

INFORMATIONS PERSONNELLES

Êtes-vous déjà client de FXFlat ? Dans ce cas, veuillez entrer votre numéro de compte. Il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle identification.

Numéro de compte
(le cas échéant)

Titre Madame Monsieur

Prénom

Téléphone privé

Nom de famille

Téléphone
professionnel

Nom de jeune fille

Courrier
électronique

Numéro, rue

(autre que celle du titulaire du compte)

Code postal /
Lieu de résidence

Oui, je suis d'accord avec l'utilisation de mes données personnelles à des fins de communication d'informations personnalisées et promotionnelles et je prends acte de la déclaration relative à la protection des données. Le consentement peut être révoqué à tout moment par courrier électronique ou par notification aux coordonnées indiquées dans les mentions légales, avec effet pour l'avenir.

Pays

Nationalité

DONNÉES CONFORMÉMENT À LA LOI ALLEMANDE SUR LA NÉGOCIATION DE TITRES DU RÉCEVEUR DE LA PROCURATION

En vertu de l'article 63, alinéa 10, de la Loi allemande sur la négociation de titres (WpHG), FXFlat est tenue de consulter votre situation financière, vos connaissances, votre expérience et votre propension au risque.

EXPÉRIENCE DE TRADING

Actions, fonds d'investissement, ETF, certificats

Obligations à taux fixe, produits d'intérêt, placements d'épargne

Produits dérivés, contrats à terme, CFD, Forex

Expérience commerciale en années

Nombre de trades au cours des 3 dernières années

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Patrimoine estimé

Revenus courants

Cession immobilier ou société

Assurance vie ou retraite

Héritage / donation

Autres

Moyens liquides disponibles

Revenu annuel estimé

Type de capital utilisé

Nécessaire pour les dépenses courantes

Capital-risque

EXPLICATION

J'octroi à la personne susmentionnée le pouvoir de conclure toutes les activités commerciales possibles dans la relation commerciale avec FXFlat. La procuration s'applique uniquement au compte susmentionné.

Remarque : En vertu de l'article 63, alinéa 10, de la Loi allemande

sur la négociation de titres (WpHG), FXFlat Bank AG est tenue d'interroger les personnes agissant (mandataires) sur leurs connaissances et leur expérience concernant certains types d'instruments financiers ou de services d'investissement.

ÉTENDUE DE LA PROCURATION

Les règles suivantes s'appliquent en particulier :

Le mandataire peut, en mon nom, effectuer tout acte lié à la relation d'affaires auprès de FXFlat Bank AG, à condition que ceux-ci soient couverts par l'étendue du pouvoir.

1. Étendue du pouvoir

Cette procuration permet notamment l'ouverture et la clôture de positions de trading sur le compte de trading. Le receveur de la procuration a également le droit de recevoir, de vérifier et de reconnaître les règlements, relevés du compte, résumés et autres messages et documents relatifs à ces transactions, y compris sous forme électronique. Il peut également désigner et modifier une adresse électronique destinée à recevoir de telles informations.

Cette procuration ne donne pas droit à l'ouverture d'autres comptes commerciaux ou à la fermeture de comptes commerciaux existants.

Le receveur de la procuration (mandataire) ne peut procéder à la liquidation des comptes qu'après le décès du titulaire du compte.

2. Durée de la procuration

La procuration n'expire pas avec le décès du titulaire du compte ; elle restera en vigueur pour les héritiers du titulaire du compte décédé à chaque fois.

3. Révocation de la procuration

Le titulaire du compte peut révoquer à tout moment la procuration de trading. Si le titulaire du compte la révoque, il doit en informer immédiatement et par écrit FXFlat Bank AG, en lui fournissant des preuves. La révocation d'un héritier sur plusieurs entraîne l'extinction de la procuration uniquement pour l'ayant-droit. Le receveur de la procuration ne peut alors faire usage de la procuration qu'en collaboration avec la personne présentant la révocation (rétractant). La FXFlat Bank AG peut exiger que la personne présentant la révocation (rétractant) s'identifie comme un héritier.

4. Subprocuration

Le mandataire n'est pas habilité à accorder des subprocurations.

5. Informations personnelles d'accès

Le receveur de la procuration reçoit des informations personnelles d'accès au compte de trading qui lui permettent d'être identifié. Des modifications sont possibles à tout moment. Le receveur de la procuration veille à ce qu'aucune autre personne n'ait connaissance de ses informations d'accès. Le receveur de la procuration reçoit, en même temps que la notification écrite des données d'accès, d'autres mentions de garantie dont il doit tenir compte.

TRADING

FXFlat est tenue, lorsqu'elle fournit des services d'investissement en vertu de l'article 63, alinéa 10, de la loi sur le trading des valeurs mobilières, de demander à tous les titulaires de comptes et mandataires des informations sur leurs connaissances et leur expérience dans ces transactions d'investissement. La fourniture des informations est volontaire et est dans l'intérêt du

client et du receveur de la procuration (mandataire). Si ces informations ne sont plus disponibles, il convient de faire une déclaration à FXFlat Bank AG afin de permettre la mise à jour des données. En principe, l'octroi d'une procuration est soumis aux mêmes conditions que celles qui doivent être remplies au moment de l'ouverture du compte par l'agent.

Conditions commerciales, redevances et coûts applicables

Les accords conclus entre le donneur de procuration et FXFlat Bank AG à l'ouverture du compte de trading, la liste des prix et des prestations ainsi que les informations relatives aux contrats de services financiers conclus à distance ou hors établissement, y compris les instructions de révocation de FXFlat Bank AG, sont consultables à l'adresse www.fxflat.com.

En outre, les Conditions spéciales, les conditions et les informations de base et de risque sur le compte de trading s'appliquent.

Déclaration relative au stockage et au transfert de données

La loi oblige FXFlat Bank AG à établir le nom et l'adresse du mandataire. Elle devra donc stocker ces données.

Étendue de la procuration et conditions générales de vente

En plus des règles et des dispositions concernant la procuration énoncée dans la présente disposition, les conditions générales de vente de FXFlat Bank AG sont applicables et doivent être présentées au mandataire par le titulaire du compte.

Consentement à l'enregistrement des conversations téléphoniques

La société FXFlat Bank AG est autorisée à enregistrer toutes les conversations téléphoniques avec FXFlat Bank AG, qui ont été tenues par le receveur de la procuration, et à les conserver pendant une période minimale de 5 ans, conformément à l'article 83, alinéa 8, de la Loi allemande sur la négociation de titres (WpHG). Les relevés servent à démontrer le contenu des communications téléphoniques dans les affaires de réclamation ou autres litiges pertinents. Dans ces cas, le délai de conservation est prolongé, le cas échéant, jusqu'à la clôture définitive de l'affaire.

Lieu / Date

Signature du titulaire du compte

Lieu / Date

Signature du receveur de la procuration